Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 074-217402163-20261023-PV010826-DE

Mairie de Présilly
Haute Savoie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er AOUT 2026

Membres en exercice :	15
Présents :	11
Absents :	2
Votants :	13
Pouvoirs :	2

L'an deux mille vingt-six, le premier août à huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Présilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 juillet 2026

Conseillers présents : N. DUPERRET, L. DUPAIN, D. ROULLET, L. BOUDARD, D. MAXIT, S. MACHIN, B. PORRET, S. VERTALLIER, A. LORMIER, O. BELIARD, A. VULLIET

Conseillers excusés : T. PORRET donne pouvoir à B. PORRET, F. DUFOND donne pouvoir à D. ROULLET

Conseiller absent : N. LORENZON, E. DEZEQUE CALBRIX

Ordre du jour de la séance du conseil municipal :

- Arrêt du Procès-Verbal de la séance du 28 juillet 2026

1- Nomination du secrétaire de séance,
2- Résiliation du lot n° 6 du marché de travaux et attribution d'un marché de substitution,
3- Approbation du tableau des effectifs,

Vérification des présences :
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal T. PORRET donne pouvoir à B. PORRET, F. DUFOND donne pouvoir à D. ROULLET. A l'issue de la vérification des présences, le nombre de conseillers en exercice participant à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice. Le quorum est atteint avec 11 présences.

1- ARRETE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques, aucune demande n'est faite. Le Procès-Verbal de la séance du 28 juillet 2026 est arrêté à l'unanimité.

2- NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1er que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.
Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance et il est ensuite procédé au vote :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec :
13 votes pour **0 vote contre** **0 abstention**
Désigne L. DUPAIN secrétaire de séance.

3- RÉSILIATION DU LOT N° 6 DU MARCHÉ DE TRAVAUX ET ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE SUBSTITUTION

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 074-217402163-20261023-PV010826-DE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la situation du lot n° 6 du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique et à la restructuration partielle de la salle polyvalente, attribué à l'entreprise FAYA Plâtrerie.
Compte tenu de la défaillance de l'entreprise titulaire du lot, il est proposé de prononcer la résiliation du marché à ses torts exclusifs et d'attribuer un marché de substitution portant sur les prestations restant à exécuter.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec :
13 votes pour **0 vote contre** **0 abstention**

Constate la défaillance de l'entreprise FAYA Plâtrerie, titulaire du lot n° 6 du marché de travaux relatif à la rénovation énergétique et restructuration partielle de la salle polyvalente ;
Autorise Monsieur le Maire à prononcer la résiliation du lot n° 6 aux torts exclusifs de l'entreprise défaillante ;
Attribue le marché de substitution à l'entreprise THAVARD SAS, pour un montant de 100 151,83 € HT, selon les conditions de son offre ;
Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de substitution ainsi que les éventuels avenants nécessaires à son exécution ;
Précise que les surcoûts éventuellement supportés par la commune du fait de la défaillance de l'entreprise initiale seront mis à la charge de celle-ci, conformément aux stipulations contractuelles et aux règles applicables ;
Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Aucun autre sujet n'est abordé,
La séance est clôturée à 09h30.

Présilly, le 22/10/26

Le Secrétaire de séance

L. DUPAIN

Le Maire

N. DUPERRET

MAIRIE DE PRÉSILLY (Haute-Savoie)